

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 11 mars 2025

Délibération
N° 25.018.2
En exercice ... 37
Présents 25
Votants 28
Pour 28
Contre 0
Abstention 0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
FEUILLE DE ROUTE HÉRAULT NUMÉRIQUE ENSEMBLE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de la convocation : 05/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 11 mars à 17h00

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

3 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Jean-Philippe JUAN (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Sandra PACHOT (représentée par monsieur Thierry DAURAT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY).

9 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Serge BACCOU, monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance : monsieur Jean-François GUIBBERT.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 11 mars 2025

Feuille de Route Hérault Numérique Ensemble - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les statuts du Réseau Local d'Initiative socio-économiques Les Sablières ;

Vu la feuille de route Hérault Numérique Ensemble ;

Considérant que la feuille de route Hérault Numérique Ensemble constitue la déclinaison à l'échelle du Département de l'Hérault de la feuille de route nationale France Numérique ensemble ; que cette dernière est la feuille de route pour l'inclusion numérique en France de 2023 à 2027 ; qu'elle fait suite à la Stratégie Nationale pour un Numérique Inclusif (2017-2022) et vise à garantir que tous les citoyens français puissent développer leurs compétences numériques et utiliser les services numériques en toute sécurité et avec confiance,

Considérant que l'initiative se concentre sur plusieurs domaines clés :

1. Territorialiser les politiques d'inclusion numérique : Soutenir les acteurs locaux et créer un fonds national pour des efforts d'inclusion numérique durables.
2. Fournir des outils numériques accessibles : S'assurer que les médiateurs disposent des outils nécessaires pour aider les gens à développer leurs compétences numériques.
3. Structurer le secteur professionnel : Améliorer la qualité des services de médiation numérique et reconnaître le rôle des professionnels de l'aide numérique.

Considérant que cette approche globale vise à combler la fracture numérique et à promouvoir l'usage du numérique ;

Considérant qu'à l'échelle du département de l'Hérault, la feuille de route dénommée Hérault Numérique Ensemble (HNE) est un document cadre co-construit par la gouvernance locale et établissant les lignes directrices de la politique territoriale d'inclusion numérique ;

Considérant que la gouvernance locale se structure autour de deux groupes dont celui de la gouvernance restreinte composée de 6 co-porteurs : État, Conseil départemental de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole (3M), Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Communauté d'agglomération du Pays de l'Or et Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que cette feuille de route définit des objectifs globaux et partagés à l'échelon départemental, lesquels constituent des orientations ayant vocation à être déclinées sur les territoires ;

Considérant que les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale qui y adhèrent restent décisionnaires des actions déployées en fonction de leurs moyens, de leurs ressources et de leurs compétences respectives ;

Considérant que, la communauté de communes La Domitienne s'engage à œuvrer à la mise en œuvre de la feuille de route sur son territoire ; que le RLISE sera notamment sollicité à cet effet ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2025

Application numérique Hérault.com

99_DE-034-243400468-20250311-25_016_2_B1

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 3^{ème} vice-Président,**
Après en avoir délibéré,
Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE la feuille de route Hérault Numérique Ensemble ci-annexée.

II. AUTORISE monsieur le Président à la signer, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.



IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

21 MARS 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

21 MARS 2025

Signature du secrétaire de séance :

Jean-François GUIBBERT



page 7 sur 7

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-2434 00488-20250311-25_016_2_B1

REÇU EN PREFECTURE

Le 21/03/2025

Applicationaps@e.espatto.com

99_DE-034-243400488-20250311-25_018_2_BT